



GUIDE DE LA PLAGE de Saint-Jorioz

Juillet / Août 2026



Labellisée "Tourisme & Handicap"



PLAGE SURVEILLÉE ET PAYANTE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT

PLAN DU SITE



- Point d'eau potable / Drinking water point
- Poste de secours / Lifeguards
- Toilettes / Toilets
- Accès baignade PMR / Access to water for disabled
- Point de prélèvement analyses de l'eau / Water sampling point
- Chiens interdits sur la plage / Dogs prohibited on the beach

CONDITIONS D'ENTRÉE

Du 1^{er} juillet au 31 août, la plage municipale de Saint-Jorioz est payante et surveillée de 9h30 à 17h30.

Un titre d'entrée (carte à puce ou ticket) est obligatoire à partir de 4 ans pour accéder à la plage.

**Entrée interdite aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte.
Toute sortie est définitive.**

❗ Le site est équipé uniquement de toilettes et de lavabos (pas de douches ni de cendriers).
Les déchets doivent être déposés à l'extérieur du site dans les points d'apport volontaire situés près des parkings.



TARIFS

Entrée adulte (à partir de 18 ans)	2,80 €
Entrée jeune (de 10 à 17 ans)	1 €
Entrée tardive (à partir de 16h30)	1,30 €
Enfant de moins de 10 ans	
Jeune de 10 à 17 ans et seniors de plus de 70 ans domiciliés sur la commune	Gratuit
Carte de 10 entrées adulte	21 €
Carte de 20 entrées adulte	38 €
Carte de 10 entrées jeune	8 €
Carte de 20 entrées jeune	14 €
Carte à puce rechargeable	2 €
Cours de natation	Sur demande
se rapprocher des Maîtres-Nageurs Sauveteurs	



OÙ ACHETER SON TITRE D'ENTRÉE ?

> En ligne sur notre billetterie :
<https://saintjorioz.axess.shop/fr/tickets>

> À la plage :

- à la caisse principale,
- auprès de l'automate.



Moyens de paiement acceptés

- > espèces
(billets de 50 € maximum)
- > carte bancaire
(sans montant minimum)

**Merci de privilégier
le paiement par carte bancaire**



GROUPES

Les groupes affiliés à une structure (colonie de vacances, foyer, etc.) sont autorisés sur l'enceinte de la plage le matin uniquement.

Il est nécessaire de réserver un créneau horaire auprès de la caisse de la plage ou de la mairie.



COORDONNÉES

**Route de la plage
74410 Saint-Jorioz**

04 50 68 91 25

(du 01/07 au 31/08)

04 50 68 60 44

(hors période estivale)

mairie@saint-jorioz.fr



Plus d'informations : www.saint-jorioz.fr / 

COMMENT VENIR ?

> En véhicule individuel

- 2 parkings gratuits (plus de 300 places de stationnement),
- 10 places pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



> En transports en commun

La communauté d'agglomération du Grand Annecy et ses partenaires mettent à disposition plusieurs modes de transport collectif pour se rendre à la plage municipale de Saint-Jorioz :

- **la ligne de bus « Rives du Lac 15 A / B »** : qui relie la gare d'Annecy au collège de Saint-Jorioz (se rendre ensuite à la plage à pied ou en vélo en empruntant la voie verte située à proximité de l'arrêt).

Plus d'informations : www.sibra.fr.



- **le service de location de vélos « Véloncyc 60 minutes »** : qui permet de louer en libre-service des vélos électriques 7j/7 et 24h/24 pour des trajets ponctuels dans l'agglomération de la vélostation votre choix à celle de la plage.

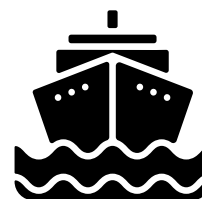
À noter : les 30 premières minutes d'utilisation sont gratuites.

Plus d'informations : veloncyc.com.



- **le bateau navette « Navibus »** : qui vous dépose du port de votre choix à l'embarcadère de Saint-Jorioz (situé à 500 m de la plage).

Plus d'informations : www.bateaux-annecy.com.



Retrouvez toutes les informations mobilités :
mobilites.grandannecy.fr

SÉCURITÉ



UNE ÉQUIPE DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVENTION

Afin de garantir votre sécurité, des Maîtres-Nageurs Sauveteurs et surveillants de baignade diplômés sont recrutés chaque année par la commune de Saint-Jorioz.

Ils sont présents tous les jours de 9h30 à 17h30.

Leurs principales fonctions :

- surveillance,
- prévention et conseils,
- premiers secours.

Ils se tiennent également à votre disposition pour dispenser des cours de natation.

Merci de respecter leurs consignes et de tenir compte des drapeaux indiquant si les conditions météo sont favorables à la baignade.



Baignade autorisée et surveillée



Baignade dangereuse mais surveillée



Baignade interdite et dangereuse



Baignade surveillée à certains horaires



Port du gilet de sauvetage obligatoire en paddle.



NUMÉROS D'URGENCE

SAMU

15 ou 112

Sapeurs-Pompiers

18

Police municipale

04 50 68 98 85

Gendarmerie

**17
ou 04 50 68 52 83**

**N° d'urgence pour personnes sourdes
ou malentendantes**

114



FAIRE LE GRAND SAUT DU PLONGEOIR

La plage municipale de Saint-Jorioz est équipée d'un plongoir d'une hauteur de 5 m qui dispose de 3 niveaux.

Pour des raisons de sécurité, son utilisation est encadrée :

- avant chaque saut, il est impératif de s'assurer que personne ne se trouve dans la zone d'atterrissage ;
- aucun enfant équipé de bouée, gilet, brassards ou autre matériel d'aide à la nage ne peut y accéder, même accompagné d'un adulte ;
- il est interdit de se suspendre, d'escalader ou de passer une balustrade,
- les sauts sur le côté ne sont pas autorisés ;
- tout engin gonflable est proscrit sur le plongoir.



Attention : le plongoir est une zone réservée aux nageurs expérimentés !



PROFITER DES ESPACES DE DÉTENTE

Afin de satisfaire petits et grands, la plage dispose de :

- pelouses ombragées,
- 1 plage de sable,
- 1 aire de jeux pour enfants,
- 1 structure de grimpe en cordage,
- 2 terrains de beach-volley.

Pour se restaurer, un snack est accessible dans l'enceinte de la plage.

À proximité directe de la plage, du côté de la plage des Éclaireurs et de l'Esplanade, de nombreuses activités sont disponibles et accessibles à tous :

- location de pédalos, paddles, kayaks, et de catamarans,
- ski-nautique, wakeboard et surf,
- parc de loisirs écoresponsable (cabanes perchées, tyroliennes, etc.),
- cours de yoga et pilates,
- etc.

ENGAGEMENTS



TOUS ACTEURS DU « ZÉRO DÉCHET »

À Saint-Jorioz, les abords du lac d'Annecy sont « zéro déchet » depuis 2023. Toutes les poubelles du lac, du port et de l'Esplanade ont été retirées pour laisser place à des Points d'Apport Volontaire (PAV). **Ces bacs de tri (verre, emballages métal / carton / plastique et ordures ménagères) sont installés à chaque entrée de zone.** L'objectif : améliorer la gestion des déchets tout en sensibilisant les usagers au tri sélectif.

Promeneurs et plaisanciers : chacun devra repartir avec ses déchets pour les déposer dans le PAV le plus proche ou procéder au tri à la maison. **Nous comptons sur le civisme de tous les usagers de la plage.**



PRÉSERVER L'EAU

Dans un souci de préservation de la ressource en eau, **aucune douche n'est disponible à la plage.**



ICI, C'EST SANS TABAC

En application du Code de la Santé publique, la plage est un espace sans tabac depuis le 1^{er} juillet 2025. Dans le respect de la réglementation, un cendrier est situé à 10 m de l'entrée de la plage (attention : toute sortie de l'enceinte est définitive).



SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES PLUS FRAGILES

En période estivale, il est nécessaire que chacun adopte les bonnes attitudes pour se protéger des risques liés au soleil et à la chaleur :

- ne pas s'exposer entre 11h et 16h,
- porter des lunettes de soleil et un chapeau pour éviter les insulations,
- utiliser une crème solaire à indice élevé pour se prémunir des coups de soleil,
- s'hydrater régulièrement,
- profiter de l'ombre et de la fraîcheur sous les arbres,
- ne pas se baigner après avoir consommé de l'alcool ou mangé,
- protéger les personnes les plus vulnérables (enfants et personnes âgées) avec des vêtements anti-UV.



UNE PLAGE ACCESSIBLE À TOUS

En s'inscrivant dans la démarche "Tourisme & Handicap", la commune a fait le choix :

- de proposer une plage inclusive et accessible permettant à tous de profiter des joies de la plage dans la plus grande autonomie,
- d'agir sur le long terme et de façon évolutive en faveur de l'accessibilité.

TOURISME & HANDICAP

Labellisée depuis 2011

Référence en matière d'accessibilité des équipements de loisirs, ce label apporte une information fiable sur les conditions d'accueil et d'accès des sites touristiques. **Il valorise les structures qui s'engagent à mettre en place des aménagements adaptés afin de faciliter la venue des personnes en situation de handicap.**



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La plage municipale de Saint-Jorioz est équipée de :

- **1 rampe d'accès à l'eau** avec main courante,
- **2 fauteuils amphibies** : fauteuil tiralo et fauteuil hippocampe, *mise à disposition gratuite - s'adresser à la caisse de la plage*
- **des toilettes PMR,**
- **10 places de stationnement PMR,**
- **1 affichage adapté** (braille, à hauteur, etc.),
- **équipements dédiés** (éclairage à détection, boucle magnétique, etc.),
- **personnel formé à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap** (moteur, visuel, auditif ou cognitif),
- **1 registre d'accessibilité.**

consultable en ligne sur www.saint-jorioz.fr ou auprès de la caisse de la plage



En application de l'article 88 de la loi n° 87-588, l'accès à la plage est autorisé aux chiens guides accompagnant les personnes aveugles ou malvoyantes.

Plus d'informations : www.tourisme-handicaps.org



10 COMMANDEMENTS



À LA PLAGE, JE M'ENGAGE À ...

- 1 **me baigner dans les zones surveillées et regarder la couleur des drapeaux**
- 2 **trier mes déchets et ne pas fumer**
afin de respecter l'environnement
- 3 **ne pas nourrir les animaux du lac**
pour préserver leur santé
- 4 **privilégier les crèmes solaires biodégradables**
afin d'éviter la pollution de l'eau
- 5 **vérifier que tout enfant de moins de 12 ans soit obligatoirement accompagné par une personne majeure**
- 6 **ne pas gêner les autres usagers par mes comportements**
(bruits, consommation de stupéfiants, feu de camp, etc.)
- 7 **respecter l'ensemble du personnel**
(accueil, surveillance, entretien, etc.)
- 8 **respecter la réglementation du plongeoir**
pour éviter tout accident
- 9 **ne pas pratiquer la pêche**
dans la zone de baignade
- 10 **venir sans mon chien**